

Direction Territoriale Auvergne - Limousin

Agence Cantal / Haute - Loire

Département : Haute-Loire

Arrondissement : Brioude

Canton : Pinols

Région IFN : Margeride

ORLAM : Margeride-Nord

Forêt domaniale de PINOLS

Territoire communal de Pinols

211 ha 52 a 10 ca

Révision d'aménagement forestier

(2007 / 2024)

Série unique : 211 ha 52 Production résineuse et protection générale des milieux et des paysages

Altitudes

supérieure : 1430 m

moyenne : 1330 m

inférieure : 1230 m

Essences principales

(% surface début d'aménagement)

Epicéa commun : 66 %

Sapin pectiné : 16 %

Hêtre : 10 %

Pin à crochets : 3 %

Divers résineux : 3 %

Zones non boisées à : 2 %

Vocation forestière

Etude réalisée par Claude Peyrache

US Aménagement de l'Agence CANTAL / HAUTE- LOIRE de l'O.N.F.

clw

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

Département : HAUTE-LOIRE (43)
Forêt Domaniale de PINOLS

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Contenance : 211,52 ha

- ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER -

Révision d'Aménagement Forestier
(2007-2024)

LE MINISTRE DE L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- VU les articles L.133-1, R.133-2 et R.133-4 du Code Forestier,
- VU l'arrêté ministériel en date du 30 mars 1978, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de PINOLS (Haute-Loire) pour la période 1977-2006,
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de PINOLS (Haute-Loire), d'une contenance totale de 211,52 ha entièrement boisée, est affectée à la production de bois d'œuvre résineux tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Article 2 : Elle forme une série unique de production, traitée en futaie régulière d'épicéa commun (52 %), sapin pectiné (32 %), hêtre (10 %), et autres résineux (6 %).

Pendant une durée de 18 ans (2007-2024) :

- 44,87 ha seront régénérés, dont 3,76 ha par plantation dans un groupe de régénération de 61,10 ha,
- 150,42 ha feront l'objet de coupes d'amélioration.

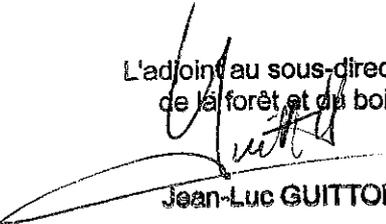
Sur l'ensemble de la forêt, les mesures seront prises pour :

- améliorer la stabilité des peuplements et maintenir le mélange des essences par des coupes permettant une sylviculture dynamique,
- réduire l'impact des cervidés, en demandant des plans de chasse suffisants.
- maintenir la biodiversité, en maintenant des zones ouvertes et des bois morts ou à cavités.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 08 NOV 2010
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la forêt et du bois



Jean-Luc GUITTON

0. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

annexe 1 : Plan de situation par rapport aux régions IFN

annexe 2 : Carte de situation de la forêt sur la commune de Pinols.

la Forêt Domaniale de Pinols est propriété de l'Etat depuis 2 acquisitions successives au siècle dernier en 1904 et 1934.

▪ Nom et propriétaire de la forêt :

Forêt Domaniale de PINOLS.

▪ Origine de la forêt. Eléments d'histoire

La forêt domaniale de Pinols résulte de l'acquisition par l'Etat :

- de terrains sectionaux, sis sur la commune de Pinols (acte administratif du 28 janvier 1904), pour une surface de 127,7127 ha.

- d'une propriété privée attenante, également sur la commune de Pinols (acte administratif du 8 septembre 1934), pour une surface de 81,92 ha.

▪ Situation de la forêt:

Département : Haute-Loire
Arrondissement : Brioude
Canton : Pinols
Commune de situation : Pinols
Région I F N : Margeride

▪ Orientation locale d'aménagement applicable :

Margeride-Nord

▪ Organisation administrative de la gestion :

Direction Territoriale : Auvergne - Limousin
Agence : Cantal / Haute - Loire
Unité Territoriale : Margeride Brivadois.
Triage : 81152403 - Pinols

0.2. SURFACE DE LA FORET

annexe 3 : relevé des parcelles cadastrales

Territoire Communal	Surface actuelle (surface cadastrale)			Surface réduite (boisée ou boisable)	
	ha	a	ca	ha	a
Pinols	211	52	10	211	52

La forêt, en un seul tenant, a une superficie de 211 ha 52 a 10 ca.

Elle est située en totalité sur le territoire communal de Pinols.

03. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il n'existe pas de procès verbaux de délimitation et bornage.

Les limites sont en général assez nettes et constituées par un bornage plus ou moins complet, des fossés, des chemins et lignes pare-feu.

04. PARCELLAIRE

Nous conserverons l'ancien parcellaire :

Canton	parcelles	Surface (en ha)	Surface utile	Correspondance cadastrale
Montagne Courante	1	7,40	7,40	E 45 E 1
	2	6,70	6,70	
	3	6,00	6,00	
	4	6,30	6,30	
	5	5,00	5,00	
	6	8,10	8,10	
	7	9,00	9,00	
	8	12,60	12,60	
	9	13,80	13,80	
	10	10,60	10,60	
La Devèze	11	12,10	12,10	E 1p, E 2p
	12	9,70	9,70	E 1p, E 2p, E 4p
	13	7,00	7,00	E 1p, E 2p
	14	11,50	11,50	E 2p, E 3p, E 4p
	15	11,00	11,00	E 2p, E 3p
	16	12,70	12,70	E2p,E4p,E5p,E19p
	17	12,90	12,90	E2p,E5p,E19p,E20p
Peyre Blanche	18	7,30	7,30	E 20
	19	9,70	9,70	E19p, E20p
	20	9,70	9,70	E 20p
	21	9,10	9,10	E 20p
	22	13,32	13,32	E 20p, F 282
	Total	211,52 ha	211,52 ha	

Commentaire

Le parcellaire du précédent aménagement, soit 22 parcelles sera conservé.

1. ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

▪ Situation de la forêt :

Altitudes
Maximum : 1430 m
Moyenne : 1330 m
Minimum : 1230 m

Expositions
:
Nord-ouest : 35 %
Est : 25 %
Sud-est : 40 %
:

Pentes
:
P < 10 % : 25 %
10% < p < 25% : 60 %
25% < p < 40% : 15 %
:

La forêt, en forme de croissant occupe les versants peu pentus Nord-ouest, Est et Sud-est des monts de la Margeride.

1.1.2. Climat

▪ Précipitations :

Station météorologique de Auvers(1134 m)				
Mars-avril-mai	Juin-juillet-août	Sept-oct-novem	Déc-janv-février	Total (mm)
300 mm	250 mm	300 mm	200 mm	1050 mm

Température moyenne annuelle	:	7° C
Nombre de jours de gelée / an	:	150 jours
Gelées tardives	:	jusqu'en juin-juillet
Vents dominants	:	Ouest-Sud-ouest
Saison de végétation réduite	:	5 mois (mai à septembre)

Le climat est rigoureux et continental avec un enneigement prolongé, des brouillards girants et des gelées tardives. La saison de végétation est restreinte.

1.1.3. Géologie

La majorité de la forêt est assise sur des micaschistes à grenat et sillimanite (très grossièrement les parcelles 9 à 22). Le reste de la forêt (parcelles 1 à 8) repose sur des gneiss anatectiques à biotite et sillimanite;

(Source BRGM : carte géologique au 1/50000 de Langeac)

1.1.4. Pédologie

Au dessus de 1100 m, aux étages montagnards moyen et supérieur, c'est le climat qui joue un rôle primordial dans la pédogenèse : les températures froides, les saisons de végétation courtes et la persistance du manteau neigeux sont des facteurs limitants.

Sur la majorité de la surface, on trouve un sol profond bien structuré (sol brun acide en majorité); voire humide et frais en fond de vallon.

Toutefois en altitude, sur le haut des parcelles 10, 11, 12, 14, 22, les sols sont plus superficiels et plus secs (rankers crypto-podzoliques).

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques: les stations

annexe 4 : Carte des stations

En référence à l'ORLAM Margeride-Nord, on rencontre 2 secteurs écologiques :

- Secteur 11 : versant à toutes expositions, sur roche-mère gneissique, d'altitude comprise entre 1100 et 1300 m.

- Secteur 10 : plateau et versant à toutes expositions, sur roche-mère gneissique, d'altitude comprise entre 1300 et 1450 m.

▪ Essences forestières les mieux adaptées :

Station	Essences principales recommandées	Essences secondaires possibles
10	Épicéa commun, Sapin pectiné, Pin à crochet.	Hêtre, Sorbier des oiseleurs
11	Sapin pectiné, Épicéa commun, Mélèze d'Europe, Pin sylvestre, Pin à crochets, Sapin noble.	Hêtre, Sorbier des oiseleurs, Frêne, Érable sycomore, Merisier.

Deux stations principales développées sur gneiss se répartissent le territoire :

- l'une aux potentialités limitées par l'altitude occupe 70 % de la surface à plus de 1300 m d'altitude.

- l'autre aux potentialités plus favorables occupe 30 % de la surface de 1100 m à 1300 m d'altitude.

12. HABITATS NATURELS

La valeur patrimoniale des groupements végétaux s'apprécie d'après leur traduction dans la typologie européenne CORINE-biotopes ou sa version EUR15. Ces références servent à identifier les habitats d'intérêt communautaire et ceux qui sont prioritaires. Ils font l'objet de l'annexe I de la Directive Habitats et sont désignés sous le générique de "Types d'habitats d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)".

A notre connaissance, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la forêt.

13. ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

ZICO (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux)

ZSC/ZPS (Zone Spéciale de Conservation, zone de protection Spéciale Futur réseau Natura 2000)

ZNIEFF de type 2 : l'ensemble de la forêt est incluse dans le ZNIEFF de type 2

n°830007468 : Massif de la Margeride.

Contrat de rivière : l'ensemble de la forêt est incluse dans le contrat de rivière

n° CR08 : du Haut Allier

14. FLORE

1.4.1. Etages et séries de végétation

Etage Montagnard série du hêtre et du Sapin.

1.4.2. Espèces végétales remarquables

Aucune espèce végétale remarquable n'a été caractérisée en forêt domaniale de Pinols.

1.4.3. Répartition des essences forestières

Essence	% de la surface boisée	Surface
Epicéa commun	67 %	140,19 ha
Sapin pectiné	17 %	34,66 ha
Hêtre	10 %	21,41 ha
Pin à crochets	3 %	6,48 ha
Divers résineux	3 %	5,02 ha
TOTAL	100 %	207,76 ha

▪ *L'Epicéa commun :*

Essence introduite massivement au cours du siècle dernier, il se développe parfaitement à l'exception des zones en position sommitale où sa croissance est nettement ralentie par les conditions stationnelles. Il se régénère assez bien et donne des produits de qualité charpente pour les plus vieux peuplements. Cependant, il présente une sensibilité marquée à certains champignons (*Heterobasidium annosum*) et insectes (*Dendroctonus micans* et *ips typographus*) et montre une fragilité certaine quant à sa résistance au vent (chablis 1982, 1999)

▪ *Le sapin pectiné :*

L'essence semble bien adaptée aux conditions stationnelles de la forêt avec le mêmes réserves que pour l'épicéa en zones sommitales. Produits de qualité charpente.

Plus longévif et moins sensible sur le plan sanitaire (présence toutefois de dorge), se régénérant bien, il est à privilégier sur cette forêt.

▪ *Le pin sylvestre :*

Autrefois naturellement présent, il a été l'essence pionnière. Ecrasé par la neige et le givre, il ne sert que d'abri pour l'installation d'autres essences.

▪ *Le pin à crochets :*

Introduit dans la parcelle 10 ; comme le pin sylvestre, il ne sert que d'abri dans les conditions stationnelles difficiles.

▪ *Le Hêtre :*

Essence naturelle, il est sous forme de taillis ou futaie sur souche. Son intérêt économique est nul mais il a un rôle important à jouer : d'abord culturel, de diversité biologique, de protection des sols et contre les incendies, et de rétention de la neige.

1.4.4. Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Néant

1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Sur les vieux peuplements d'épicéa commun, présence importante du fomes : parcelles 3, 4 et 5 notamment. Quelques foyers de scolytes sont aussi présents.

Présence aussi de la dorger sur le sapin pectiné.

15. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

annexe 5 : Carte des unités élémentaires des peuplements.

annexe 6 : Description des unités élémentaires des peuplements

annexe 7 : Carte des peuplements

1.5.1. Types de peuplements rencontrés sur la forêt

Type A1 : plantation de Mélèze d'Europe : S0 REG-MEL, à la densité de 1100 plants/ha. Plantation 2001, suite à la tempête de 1999.

Essences	: Mélèze 100 %.
Provenance	Pologne-V-II-8 et Sudètes (pelle22).
Hauteur moyenne	1,5 m
Surface	: 3,31 ha.

Type A2 : plantation de Douglas : S0 REG-DOU, à la densité de 1100 plants/ha.

Plantation 2001, suite à la tempête de 1999.

Essences	: Douglas 100 %.
Provenance	Washington 403
Hauteur moyenne	1,5 m
Surface	: 1,19 ha.

Type A3 : Jeune plantation ou régénération naturelle de Sapin pectiné avec parfois abri de vieux pins sylvestres (pelle 9) : S0 REG-SP 0-20

Essences	: Sapin pectiné 100 %.
Hauteur moyenne	3 m (1 à 6 m)
Surface	: 6,28 ha.

Type B1 : Peuplement pur, régularisé dans les Petits Bois, d'épicéa commun issu de plantation (1958,1976, tempête 1984) ou de régénération naturelle : S1 T1-EPC 20-50.

Sous type B1 a (plantations 76 et 84)

essences	: Epicéa commun 100 %.
hauteur moyenne	: 10 m (de 8 à 12 m)
diamètre moyen	: 15 cm
surface terrière	: 20 m ² /ha (16 à 25 m ²)
volume	: 120 m ³ /ha (90 à 150 m ³ /ha)
surface	: 33,49 ha.

Sous type B1 b

essences	: Epicéa commun 100 %.
hauteur moyenne	: 15 m (de 12 à 17 m)
diamètre moyen	: 20 cm
surface terrière	: 35 m ² /ha (25 à 50 m ²)
volume	: 220 m ³ /ha (150 à 300 m ³ /ha)
surface	: 74,22 ha.

Type B2 : plantation de sapin pectiné : S1 T1-S.P 20-50.

essences	: Sapin pectiné 100 %.
hauteur moyenne	: 14 m (de 12 à 16 m)
diamètre moyen	: 25 cm
surface terrière	: 30 m ² /ha
volume	: 200 m ³ /ha
surface	: 11,87 ha.

Type B3 : plantation de 20 ans de sapin nobilis : S1 T1-A.R 20-40.

essences	: Sapin nobilis 100 %.
hauteur moyenne	: 7 m
diamètre moyen	: 9 cm
surface terrière	: 11 m ² /ha
volume	: 50 m ³ /ha
surface	: 0,52 ha.

Type C1 : futaie ouverte d'épicéa commun (90-110ans) régularisée dans les bois moyens à gros bois: S1 T3 - EPC 90-110.

essences	: Epicéa commun 100 %
hauteur moyenne	: 21 m
diamètre moyen	: 43 cm
surface terrière	: 27 m ² /ha
volume	: 250 m ³ /ha (210 à 290 m ³ /ha)
surface	: 6,16 ha.

Type C 2: futaie de sapin pectiné (70-110 ans) régularisée dans les bois moyens à gros bois. : S1 T3 - S.P 70-110.

essences	: Sapin pectiné 100 %
hauteur moyenne	: 18 m (de 17 à 19 m)
diamètre moyen	: 45 cm
surface terrière	: 27 m ² /ha
volume	: 240 m ³ /ha (210 à 260 m ³ /ha)
surface	: 4,18 ha.

Type D1 : futaie d'épicéa commun (90-110 ans) régularisée dans les gros bois avec peu ou pas de régénération de sapin pectiné : S1 T5 -EPC 90-110.

D1bis : même type de peuplement parcelle 10 mais branchu et mal-venant.

essences	: Epicéa commun 100 %	
hauteur moyenne	: 24 m (de 23 à 25 m)	(16 m : pelle10)
diamètre moyen	: 55 cm	
surface terrière	: 30 m ² /ha	
volume	: 300 m ³ /ha (290 à 320)	200m ³ /ha :pelle 10
surface	: 26,32 ha.	

Type D2 : futaie fermée de sapin pectiné (90-110 ans) régularisée dans les gros bois avec peu ou pas de régénération de sapin pectiné : S1 T5 -S.P 90-110.

essences	: Sapin pectiné 100 %
hauteur moyenne	: 24 m
diamètre moyen	: 55 cm
surface terrière	: 25 m ² /ha
volume	: 280 m ³ /ha
surface	: 2,82 ha.

Type D3 : futaie de sapin pectiné (90-110 ans) très ouverte régularisée dans les gros bois avec régénération de sapin pectiné et de hêtre : S1 T5 -S.P 90-110/S.P.

essences	: Sapin pectiné 100 %
hauteur moyenne	: 24 m
diamètre moyen	: 55 cm
surface terrière	: 6 m ² /ha
volume	: 60 m ³ /ha
surface	: 9,51 ha.

Type E: Peuplement de Pin à crochets, mal venant (protection) mélangé à d'autres résineux (bandes d'essais INRA) ou plantations de sapin pectiné : S1 T3-P.X 80-100/A.R.

essences	: Pin à crochets 50% - autres résineux 50 %
hauteur moyenne	: 8 m (de 6 à 10 m)
diamètre moyen	: 25 30 cm
surface	: 6,48 ha.

Type F : Taillis sous futaie voire taillis simple de Hêtre, à vocation de protection et à but cultural : TSF T3-HET

essences	: Hêtre 100 %
hauteur moyenne	: 13 m (de 9 à 17 m)
diamètre moyen	: 25 cm
surface terrière	: 30 m ² /ha
volume	: 180 m ³ /ha (130 à 240 m ³ /ha)
surface	: 21,41 ha.

Type G : Zone non boisée à vocation forestière : ZNBF

surface	: 3,76 ha.
---------	------------

1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements

Type de peuplement		Surface	
code	intitulé	ha	%
A1	Plantation 2001 de Mélèze d'Europe.	3,31	2
A2	Plantation 2001 de Douglas.	1,19	1
A3	Jeune plantation ou régénération naturelle de Sapin pectiné.	6,28	3
B1	Peuplement pur d'épicéa commun régularisé dans les PB.	107,71	51
B2	Plantation et régé de Sapin pectiné régularisé dans les PB.	11,87	6
B3	Plantation de 20 ans d'Abies nobilis.	0,52	0
C1	Futaie ouverte d'Epicéa commun régularisée BM à GB.	6,16	3
C2	Futaie de Sapin pectiné régularisée dans les BM à GB.	4,18	2
D1	Futaie d'Epicéa commun régularisée dans les GB.	26,32	12
D2	Futaie fermée de Sapin pectiné régularisée dans les GB.	2,82	1
D3	Futaie très ouverte de Sapin pectiné régularisée dans les GB.	9,51	4
E	Peuplement de Pin à crochets mélangé à d'autres résineux	6,48	3
F	TSF ou Taillis simple de Hêtre.	21,41	10
G	Zones non boisées à vocation forestière.	3,76	2

1.5.3. Etat de répartition des surfaces des divers types de peuplements, en fonction des unités de gestion, les parcelles

REPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLES															
Pelle	A1	A2	A3	B1	B2	B3	C1	C2	D1	D2	D3	E	F	G	Total
1	1,97	1,19	1,52	0,40		0,52								1,80	7,40
2									6,70						6,70
3				0,65			4,26							1,09	6,00
4				3,53			1,90							0,87	6,30
5				2,89					2,11						5,00
6				0,17					7,93						8,10
7	0,50			0,57					5,88		2,05				9,00
8					2,32					2,82	7,46				12,60
9			3,48		8,05								2,27		13,80
10									3,70			6,48	0,42		10,60
11				10,69									1,41		12,10
12				8,54									1,16		9,70
13				3,02									3,98		7,00
14				9,98									1,52		11,50
15				9,41									1,59		11,00
16				10,14									2,56		12,70
17			1,28	4,58	1,50								5,54		12,90
18				7,3											7,30
19				9,70											9,70
20				8,74				1					0,96		9,70
21				5,52				3,58							9,10
22	0,84			11,88				0,60							13,32
Total	3,31	1,19	6,28	107,71	11,87	0,52	6,16	4,18	26,32	2,82	9,51	6,48	21,41	3,76	211,52 ha

1.5.4. Etats synthétiques par grands types de peuplements

Classes d'âge		0 - 20	20 - 40	40 - 60	60 - 80	80 - 120
Essences prépondérantes						
Epicéa commun			33,49	74,22		32,48
Sapin pectiné et nobilis		6,28	12,39			16,51
Mélèze, Douglas		4,50				0
Pin à Crochets						6,48
Hêtre				4,00	13,41	4,00
Total	Ha	10,78	45,88	78,22	13,41	59,47
	%	5 %	22 %	38 %	6 %	29 %

Essences prépondérantes		Petits Bois Diam. 25 cm et moins	Bois Moyens Diam 30 à 40 cm	Gros Bois Diam. 45 cm et plus	dont : Très Gros Bois (65 cm et +)
Epicéa commun		107,71	6,16	26,32	
Sapin pectiné		18,67	4,18	12,33	
Mélèze, Douglas		4,50			
Pin à crochets			6,48		
Hêtre		4,00	13,41	4,00	
TOTAL	Ha	134,88	30,23	42,65	
	%	65 %	15 %	20 %	

1.5.5. Répartition synthétique des grands types de peuplements

Futaie	TSF	Taillis	Vides	Total
186,35		21,41	3,76	211,52 Ha
88 %		10 %	2 %	100 %

16 FAUNE SAUVAGE

1.6.1. Relevé des espèces animales remarquables

Néant.

1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt

- *Espèces gibiers* : Cerf, chevreuil, sanglier, lièvre.
- *Autres espèces* : renard, martre.

1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Dans les plantations récentes (2001), on peut constater des dégâts importants dus aux chevreuils. De même la présence d'écorçages, limités certes, invite à la prise en compte de la population de cerfs. Aussi Il n'est pas envisageable d'effectuer des travaux de plantation sans recourir à des dispositifs de protection ou à des répulsifs.

Commentaire : le gibier présent notamment chevreuil et cerf fait peser un risque non négligeable pour la pérennité des reboisements.

1.6.4. Précisions sur l'état sanitaire

pas de problème sanitaire connu sur le massif pour les populations animales.

17. RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Néant

18. RISQUES D'INCENDIE

Les risques d'incendie sont limités mais peuvent être temporairement importants à l'occasion d'épisodes très secs en fin d'hiver ou en été. Une retenue d'eau a été constituée comme réserve à incendie.

2. ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

ESSENCE	CATEGORIE	PRIX par m ³
Sapin pectiné	25 et +	15 à 20 euros
	20 et -	6 euros
Epicéa commun	25 et +	20 à 25 euros
	20 et -	6 euros

Commentaire : les prix indiqués peuvent varier très sensiblement notamment pour les bois d'éclaircies.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Une tradition de cueillette existe en Margeride : essentiellement les champignons qui sont très recherchés dans tout le massif, mais aussi, à un degré moindre, la myrtille.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Exercice de la chasse par l'ACCA de Pinols.

L'ACCA de Pinols a acquis le droit de chasse pour une durée de 6 ans à compter du 1/04/2004.

Plan de chasse : pour 2005, sur l'ensemble du territoire communal de l'ACCA et de la forêt domaniale, le plan de chasse était pour le cerf de 6 animaux et pour le chevreuil, de 24 animaux : plan réalisé en totalité.

Le plan de chasse sur ces dix dernières années a été en constante progression ; pour l'année à venir, il est fixé à 27 chevreuils et 6 cerfs.

24. ACTIVITES PISCICOLES

Sans objet

25. ACTIVITES PASTORALES

Sans objet

26. ACCUEIL DU PUBLIC

La forêt, située au cœur d'un massif boisé important est peu fréquentée par les promeneurs, à l'exception toutefois des nombreux ramasseurs de champignons aux périodes propices.

27. PAYSAGES

▪ *Sensibilité externe :*

La sensibilité paysagère externe est le résultat du croisement de deux facteurs principaux : la visibilité de la forêt depuis différents points de vision et le niveau de fréquentation de ces points de vision.

points forts du paysage : l'harmonie globale de ce massif résineux homogène.

points de vision privilégiés : la forêt noyée dans un massif très étendu n'offre aucun point de vision privilégié.

points noirs paysagers : aucun point noir identifié

sensibilité de la forêt : compte tenu des éléments précisés ci-dessus, la sensibilité globale est réduite

Commentaire : la sensibilité paysagère de la forêt domaniale est réduite.

▪ *Sensibilité interne :*

Elle est forte de part et d'autre des chemins, sentiers de randonnées et voies de communication fréquentés par le public. Elle est faible ailleurs.

28. RICHESSES CULTURELLES

Rien de connu à ce jour

29. SUJETIONS DIVERSES

Néant

2.10. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

La limite du site classé du Mont Mouchet tout proche n'inclut pas la forêt domaniale de Pinols.

3. GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs

PERIODE	ACTE D'APPROBATION DE L'AMENAGEMENT NATURE ET DATE	SURFACE CONCERNEE	TRAITEMENT ET METHODE
1966-1978	Arrêté ministériel du 28 décembre 1965	81 ha	Conversion en futaie jardinée

Avant 1966 la forêt n'était pas aménagée.

En 1966, le document d'aménagement prenait seulement en compte les peuplements constitués artificiellement au début du siècle après achat par l'état et soumission au régime forestier : il proposait de réaliser notamment des opérations d'amélioration dans la pessière alors âgée de 70 ans, de récolter rapidement les pins sylvestres mal-venants et de favoriser la régénération naissante de sapin pectiné. Les coupes ont respecté ces objectifs à ceci près que la régénération naturelle de sapin pectiné n'était que peu présente en fin d'aménagement.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du : 30 mars 1978 - Durée d'application : 1977 / 2006

Série	Surface	Traitement Méthode	Surface à régénérer	Parcelles sous- parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (en m3 commerciaux)		
					Régéné- -ration	Amélio- -ration	Total
1	211,52 ha	Futaie régulière	19,80 ha	1, 4, 21p, 22p	Prévision par contenance	Prévision par contenance	

Commentaire : l'importance des chablis de 1982 et la concentration des dégâts sur certaines parcelles ont entraîné la modification du plan de gestion et de l'aménagement pour la période 1987-2006.

La tempête de 1982, ayant provoqué plus de 3000m³ de chablis, a modifié profondément dès le début de l'aménagement, la structure de certaines parcelles. Aussi il a été décidé de modifier le plan de gestion (1987-2006) par décision du directeur général en date du 21 juillet 1987, décidant d'inclure la parcelle 5 dans le groupe de régénération (24,80 ha).

Réalisation des coupes : annexe 8 : bilan des coupes

Série	Surface	Volumes récoltés (en m3 commerciaux)				
		Régénération	Amélioration	Sous-total	Produits accidentels	Total
1	211,52 ha	2518 m3	10722 m3	13240 m3	10714 m3	23954 m3
		10 %	45 %	55 %	45 %	100 %

Répartition des surfaces régénérées par série et par essence :

Série	Parcelles sous parcelles	Essences			Total	Mode de régénération	
		EPC	S.P	DOU-MEL		Naturelle	Artificielle
1	1, 4, 5, 21p, 22p	6,82	6,22	4,00	17,04	6,10	10,94
Total	ha	6,82 ha	6,22 ha	4,00 ha	17,04	6,10 ha	10,94 ha
	%	40 %	37 %	23 %	100 %	36 %	64 %

Avancement de la régénération :

Série	Parcelles et sous-parcelles du groupe de régénération	Surface	Surface régénérée
1	1	7,40	5,60
1	4	6,30	3,53
1	5	5,00	2,89
1	21p	4,10	3,58
1	22p	2,00	1,44
	TOTAL	24,80	17,04

Conclusions :

Suite à la modification d'aménagement et à l'inclusion de la parcelle 5 dans le groupe de régénération, il était prévu de régénérer 24,80 ha. dont la totalité des parcelles 1, 4 et 5 : ce qui n'a pas été réalisé entièrement.

Par contre dans les parcelles 3 et 6 à 9, 15,74 ha sont effectivement régénérés suite aux trouées diffuses causées par le vent et reboisées (type A) et avec les jeunes peuplements (type B1)

Donc au total sur la forêt, les peuplements régénérés représentent près de 33 ha ce qui dépasse les objectifs fixés à 24,80 ha.

3.2. TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Dans les années 1970-1980, l'INRA a procédé, dans les parcelles 2 et 3, à des essais de fertilisation sur épicéas adultes : un dispositif de placettes a été installé pour tester la réaction des peuplements à l'épandage, pendant 3 années successives de N2 P K et N2 P K Ca. Les résultats de ces essais ne nous sont pas connus et l'étude n'est pas en notre possession dans les archives du service.

Durant l'aménagement précédent, dans la parcelle 10, des bandes ont été déboisées dans le peuplement mal-venant de pin à crochets et différentes essences ont été introduites : sapin pectiné et nobilis, épicéa pungens, pins contorta, ponderosa, monticola et mélèze hybride.

L'essai suivi par la STIR Massif Central a mis en évidence le très bon comportement du Mélèze hybride dans des conditions stationnelles difficiles (altitude supérieure à 1400m).

33. ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

annexe 9 : Carte des équipements existants

annexe 10 : Etat des limites.

Commentaire : les limites sont bien connues et reconnues par les riverains.

▪ Matérialisation des limites périmétrales

FORET	LIMITES			
	Connues matérialisées	Connues non ou mal matérialisées	inconnues	total
F.D. de Pinols	12,40 km	1,20 km		13,60 km

Source SIG / ONF-Haute-Loire

▪ Equipements de desserte

Accès principal à la forêt : à partir du chemin départemental N°41 qui relie Pinols au Mont-Mouchet, par la voie communale desservant les hameaux de la Bastide et Chapel.

Voirie en forêt :

Voirie		Propriétaire de la forêt	Autres propriétaires	
			Public	Privé
accessible aux grumiers	revêtue	0,30 km	0 km	0 km
	Empierrée*	1,80 km	0,20 km	0 km
	en terrain naturel	3,70 km	1,62 km	0 km
accessible aux camions 6 roues		0,59 km	0 km	0 km
piste de débardage	par tous les temps	4,43 km	0,67 km	0 km
	par temps sec	1,87 km	0,83 km	0 km
Total		12,69 km	3,32 km	0 km

Source SIG / ONF-Haute-Loire

* travaux réalisés fin 2006.

Soit une densité de routes et pistes de 7,6 : km / 100 ha

Nombre de places de dépôt : 8

Les bois peuvent aussi être facilement stockés le long des routes forestières existantes.

Conclusions sur la desserte : la desserte est suffisante et très bien répartie.

Par contre, il serait utile de continuer d'empiercer la route forestière en terrain naturel jusqu'à la limite de la forêt sectionale de Besseyrette-Chambon-Moulergues, commune de Chastel, car un projet de création de route forestière empierrée partant du village de Moulergues jusqu'à la FD de Pinols est à l'étude (Schéma de desserte de Pinols-Chastel)

▪ Equipements de protection contre les risques d'incendie

En 1987, à la limite des parcelles 8 et 15, une retenue d'eau a été créée en vue de constituer une réserve DFCI.

▪ Autres équipements

Néant

4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

durée d'application de l'aménagement : 18 ans – 2007-2024

4.1. EXPOSÉ CONCIS DES PROBLÈMES POSÉS ET DES SOLUTIONS RETENUES

Problématiques	Solutions retenues
La durée de survie faible (20 ans) des vieux peuplements d'épicéa commun et de sapin pectiné (parcelles 2 à 8). L'état sanitaire problématique de l'épicéa commun et difficulté à le régénérer naturellement.	Constituer un groupe de régénération avec ces parcelles Récolter pendant l'aménagement les vieux peuplements. Favoriser la régénération naturelle de sapin pectiné et plantations en complément d'autres essences.
Les plantations sont très sensibles à la dent du chevreuil et les perchis à l'écorçage du cerf. La forêt est sensible aux coup de vent.	Adapter le plan de chasse à la population de gibier et prévoir des dispositifs de protection lors des plantations. Planter du sapin pectiné moins appétant. Favoriser le mélange d'essences. et favoriser notamment le hêtre.
La forêt est globalement jeune : 2/3 des peuplements ont moins de 60 ans.	Constituer un groupe d'amélioration et poursuivre activement les éclaircies.

4.2. DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORÊT EN SÉRIES

annexe 11 : Carte d'aménagement

La production de bois d'œuvre de qualité est le premier objectif de la forêt domaniale de Pinols qui formera une série unique.

Commentaire : est définie une seule série de production résineuse et de protection générale des milieux et des paysages.

SÉRIE	SURFACE	OBJECTIFS		TYPE DE SÉRIE	TYPE DE TRAITEMENT
		Déterminant la Sylviculture	associés		
U	211,52	Production ligneuse	Protection des milieux et des paysages	production	Futaie régulière

■ Composition de la série :

SÉRIE	COMPOSITION EN PARCELLES ET SOUS-PARCELLES
U	1 à 22

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

4.3.1. Mode de traitement – Méthode d'aménagement

Compte-tenu de la structure des peuplements, de leur âge et des différentes problématique évoquées, nous adopterons un traitement en futaie régulière avec un groupe de régénération et un groupe d'amélioration.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

pour le présent aménagement

ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF	ESSENCES SECONDAIRES ASSOCIEES Proportion (%)	SURFACE		OPTIMUM EXPLOITABILITE DE L'ESSENCE PRINCIPALE		PARCELLES
		ha	%	Age	Diam.	
Epicéa commun		111,41	52 %	100	45	1p,3p,4p,5p,7p,9p à 22p
Sapin pectiné		67,72	32 %	100	50	1p,2,3p,4p,5p,6,7,8,9p, 21p,22p
Hêtre		21,41	10 %	100	35	9p, 11p à 17p, 20p
Mélèze-Douglas		4,50	3 %	90	55	1p, 7p, 22p
Pin à crochets	Divers résineux (50%)	6,48	3 %	100	35	10p

Commentaire : la série unique sera traitée en futaie régulière.

Au cours de l'aménagement, 44,8 ha seront régénérés principalement les vieux peuplements de sapin et d'épicéa à faible durée de survie.

A long terme

ESSENCES PRINCIPALES OBJECTIF	ESSENCES SECONDAIRES ASSOCIEES Proportion (%)	SURFACE		OPTIMUM EXPLOITABILITE DE L'ESSENCE PRINCIPALE		PARCELLES
		ha	%	Age	Diam.	
Sapin pectiné	Epicéa commun 25 % Hêtre 15 % Divers résineux 10%	211,52	100 %	100	50	toutes

■ Evolution souhaitée de la composition de la série :

ESSENCES	REPARTITION DES ESSENCES EN % DU COUVERT (au sein de la surface boisée)		
	ACTUELLES	A L'ISSUE DE L'AMENAGEMENT	A LONG TERME
Epicéa commun	67	52	25
Sapin pectiné	17	32	50
Hêtre	10	10	15
Divers résineux	3	3	10
Pin à crochets	3	3	0
Total	100 %	100 %	100 %

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

▪ Surface à régénérer d'équilibre (Se) :

Calculée à partir de la surface qui sera occupée à long terme par l'essence principale objectif ainsi que l'âge d'exploitabilité optimal de cette essence, cette surface théorique est la suivante :

$$Se = 211,52/100 = 2,11/\text{an}, \text{ soit sur la durée de l'aménagement } Se : 2,11 \cdot 18 = 38 \text{ ha}$$

▪ Surface à régénérer maximum théorique (Sm) :

La durée de survie attribuée au plus vieux peuplements d'épicéa commun et de sapin pectiné types D1, D2, D3 (38,65 ha) et type C1 (6,16 ha) est de 20 ans .

Pendant l'aménagement, il faudra régénérer donc: $\frac{44,81 \cdot 18}{20}$ d'ou $S_m = 40,3 \text{ ha}$

▪ Surface retenue (Sr) :

La surface retenue est égale à la contrainte la plus élevée soit 40,3 ha à laquelle il faut rajouter les zones non boisées à vocation forestière : 3,76 ha qu'il faudra replanter.

Soit au total $S_r = 44 \text{ ha}$.

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Parcelle	Surface totale	GROUPE DE REGENERATION (type de peuplements concernés)		
		Surface réduite	Surface déjà régénérée	Régénération à entamer et terminer
1	7,40 ha	7,40 ha	5,60	1,80 (ZNBF)
2	6,70 ha	6,70 ha		6,70 (C1)
3	6,00 ha	6,00 ha	0,65	5,35 (C1,ZNBF)
4	6,30 ha	6,30 ha	3,53	2,77 (C1,ZNBF)
5	5,00 ha	5,00 ha	2,89	2,11 (D1)
6	8,10 ha	8,10 ha	0,17	7,93 (D1)
7	9,00 ha	9,00 ha	1,07	7,93 (D1,D3)
8	12,60 ha	12,60 ha	2,32	10,28 (D2, D3)
TOTAL	61,10 ha	61,10 ha	16,23 ha	44,87 ha

GROUPE D'AMELIORATION		
Parcelles	Surface totale	Surface réduite
9 à 22	150,42 ha	150,42 ha
TOTAL	150,42 ha	150,42 ha

5. PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

▪ *Périmètre des forêts :*

Coût unitaire moyen *	:	250 € / km
Quantité	:	27,2 km
Coût total	:	6800 €
Somme totale ramenée à l'année	:	377 € / an

* le coût unitaire varie selon le type de limite : piste, fossé, layon.

Commentaire : on effectuera pendant l'aménagement 2 passages en entretien du périmètre et du parcellaire : essentiellement en débroussaillage, élagage, peintures

▪ *Parcellaire :*

Coût unitaire	:	300 € / km
Quantité	:	12 km
Coût total	:	3600 €
Somme totale ramenée à l'année	:	200 € / an

▪ *Concession :*

On rédigera une concession de captage de source pour la propriété de Grangeneuve.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

▪ *Programme d' assiette des coupes :*

Année	Parcelle	Nature de la coupe	Surface à parcourir	Prélèvement estimé	Observations
2007	4	régénération	2 ha	350 m3	définitive
2007	5	régénération	2 ha	400 m3	définitive
2007	3	régénération	4,3 ha	500 m3	bas à blanc 1,5ha, haut progressif
2008	7	régénération	7,9 ha	800 m3	coupe secondaire dans la pessière définitive dans le type D3
2009	2	régénération	6,7 ha	700 m3	coupe secondaire
2010	6	régénération	7,9 ha	700 m3	coupe secondaire

Année	Parcelle	Nature de la coupe	Surface à parcourir	Prélèvement estimé	Observations
2011	8	régénération	10 ha	600 m3	définitive (D3), secondaire (D2)
2012	8p à 22p	amélioration	100 ha	4000 m3	éclaircies (+ pelle 10 type D1)
2013	21 et 22	amélioration	4 ha	300 m3	dans la sapinière uniquement
2014	3	régénération	3,5 ha	700 m3	définitive (partie haute)
2015	7	régénération	5,9 ha	700 m3	secondaire dans la pessière
2016	2	régénération	6,7 ha	700 m3	secondaire
2017	6	régénération	7,9 ha	700 m3	secondaire
2017	7	régénération	3 ha	500 m3	définitive (D2)
2018	18p, 19, 20p	amélioration	19 ha	900 m3	parties plus âgées 18 sud, 20 nord
2019	15, 17p	amélioration	11,5 ha	550 m3	17p : partie plus âgée contre la 15
2020	21 et 22	amélioration	22 ha	1200 m3	pessière
2021	9p à 14, 16p à 18p	amélioration	70 ha	2800 m3	éclaircies
2022	7	régénération	5,9 ha	700 m3	définitive
2023	2	régénération	6,7 ha	700 m3	définitive
2024	6	régénération	7,9 ha	700 m3	définitive

▪ **Règles de culture :**

REGENERATION :

Les parcelles 2, 6 et 7 (type D1) seront régénérées par coupes progressives en trois passages visant à obtenir une régénération si possible complète de sapin pectiné, le cas échéant des compléments par plantation seront effectués.

On travaillera sur semis acquis, aussi au premier passage, faudra-t-il ouvrir des trousés dans le peuplement pour obtenir la régénération.

On veillera à la qualité des exploitations en ménageant des couloirs d'exploitation tous les 30-40 m pour faciliter le débardage et sauvegarder la régénération installée.

On opérera de même dans le haut de la parcelle 3 (3,5ha), mais on effectuera seulement 2 passages en coupe ; même scénario parcelle 8 pour le type D2.

Dans les parcelles 3 partie basse, 4 et 5 (types C1 et D1), on récoltera ces peuplements dès 2007, en un seul passage et on plantera ensuite, ce scénario étant imposé par le mauvais état sanitaire de ces peuplements.

AMELIORATION :

Elles concernent les parcelles du groupe d'amélioration ainsi que les peuplements de type B1 dans le groupe de régénération.

En première éclaircie, on passera en systématique 1 ligne sur 5 et sélective 1 tige sur 4 entre les cloisonnements.

Durant l'aménagement, la première coupe d'éclaircie est programmée en 2012. On passera en éclaircie dans les peuplements de type B2, B1b et dans la parcelle 10 D1.

En 2012, il n'est pas prévu de parcourir les peuplements de type B1a (hauteur moyenne actuelle 10m). Toutefois on pourra en inclure, tout ou partie (haut de la parcelle 16, groupe de régénération), suite à un diagnostic dans ces peuplements.

On pourra envisager, si le marché du bois énergie se développe, un passage en coupe dans les peuplements de hêtre, parcelle 13, 15 et 17.

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

Travaux de régénération

Parcelle 1, dégagements (2 passages) des plantations 2001 de Douglas (A2) et Mélèze (A1) et dépressage dans la régénération de Sapin pectiné (A3) et nobilis (B3)

Coût unitaire	:	250 € / ha
Quantité (2x5ha)	:	10 ha
Coût total	:	2500 €

Parcelles 2, 6, 7, obtention de régénération naturelle par coupes progressives toutefois :

Après chaque coupe, nettoyage après exploitation :

Coût unitaire	:	200 € / ha
Quantité (3 x 22ha)	:	66 ha
Coût total	:	13200 €

Commentaire : les travaux de régénération consisteront à l'obtention et au suivi d'une régénération complète de sapin pectiné et à l'entretien des plantations existantes.

Après la coupe définitive, si la régénération est insuffisante :

- Travail du sol (décapage) :	500 €/ha
- Fourniture et plantation (pioche) à 400plts/ha :	500 €/ha
- Traitement antiparasitaire :	100 €/ha
- Protection gibier :	1200 €/ha
- Dégagements (250€x2)	500 €/ha

Coût unitaire global	:	2800 € / ha
Quantité	:	20 ha
Coût total	:	56000 €

Parcelle 3 partie haute (3,5 ha) : scénario identique aux parcelles 2,6,7.

Nettoyage après exploitation :

Coût unitaire global	:	200 € / ha
Quantité (3,5ha x 2)	:	7 ha
Coût total	:	1400 €

Compléments si régénération insuffisante (détail parcelles 2,6,7):

Coût unitaire global	:	2800 € / ha
Quantité	:	3,5 ha
Coût total	:	9800 €

Parcelle 8 : on passera 2 fois en nettoyage-dépressage. après coupe

Coût unitaire global	:	200 € / ha
Quantité (9ha x 2)	:	18 ha
Coût total	:	3600 €

Régénération Somme totale ramenée à l'année : 4806 € / an

Travaux d'investissement :

Dans les zones non boisées à vocation forestière (ZNBF : 3,75 ha parcelles 1, 3 4)
et **peuplements de type C1 et D1** (5,5 ha parcelles 3bas, 4, 5, en coupe définitive 2007)
plantation en plein à 1100 plants/ha de sapin pectiné, selon le protocole suivant :

- Nettoyage du terrain à la pelle mécanique :	550 €/ha
- Préparation localisée de potets à la pelle mécanique :	550 €/ha
- Fourniture et plantation (pioche) à 1100plts/ha :	700 €/ha
- Traitement antiparasitaire :	300 €/ha
- Protection individuelle gibier :	3400 €/ha
- Dégagements (250€x2)	500 €/ha
Coût unitaire	: 6000 € / ha
Quantité	: 9,25 ha
Coût total	: 55000 €
Régions de provenance préconisées	: AAL-402
	Massif central ouest

Commentaire : les travaux d'investissement consisteront essentiellement au boisement des ZNBF et à la régénération artificielle des peuplements à faible durée de survie et en mauvais état sanitaire

Investissement Somme totale ramenée à l'année : 3083 € / an

Travaux d'amélioration :

Parcelles 9 et 10 :

Parcelle 9 (2ha) nettoyage dépressage dans la partie non passée en 1^{ère} éclaircie
Parcelle 10 nettoyage dépressage sur la parcelle après le passage en coupe en 2012.

Coût unitaire global	: 500 € / ha
Quantité	: 12 ha
Coût total	: 6000 €

Autres parcelles du groupe d'amélioration :

On prévoira un nettoyage après coupe (à l'exception des éclaircies)

Coût unitaire global	: 200 € / ha
Quantité	: 55 ha
Coût total	: 11000 €

Dans la parcelle 22 :

regarnis à 200 plants/ha de Mélèze d'Europe (fourniture, plantation, traitement antiparasitaire et protection contre le gibier)

Coût unitaire global	: 900 € / ha
Quantité	: 0,80 ha
Coût total	: 720 €
Régions de provenance préconisées	: LDE-VG 001 Sudètes
	LDE-VG 002 Sudètes

Amélioration Somme totale ramenée à l'année : 984 € / an

5.3. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

▪ Travaux d'investissement :

Le réseau de desserte, interne ou d'accès à la forêt, sera susceptible d'être amélioré en fonction des besoins apparaissant au cours de la mise en oeuvre du présent aménagement.

2 km d'empierrement ont été réalisés en 2006, (voir Annexe 12) il conviendra de terminer les 750 m restant du projet pendant cet aménagement.

Coût unitaire	:	28000 € / km
Quantité	:	0,75 km
Coût total	:	21000 €

Commentaire : essentiellement travaux d'empierrement de chemins en terrain naturel.

L'empierrement du chemin desservant les parcelles 10,9,8,7,6.

Ce chemin rural est aussi en partie limitrophe du département. Il faudra envisager la participation éventuelle de la collectivité propriétaire au financement.

Coût unitaire	:	28000 € / km
Quantité	:	1,6 km
Coût total	:	44800 €

Somme totale ramenée à l'année : 3656 € / an

▪ Travaux d'entretien :

Fauchage et élagage des accotements de la route revêtue (3 passages)

Coût unitaire	:	700 € / km
Quantité (0,30kmx3)	:	0,9 km
Coût total	:	630 €

Entretiens des pistes : reprofilage et compactage

Coût unitaire	:	2000 € / km
Quantité (2kmx3)	:	6 km
Coût total	:	12000 €

Entretiens des fossés bordiers

Coût unitaire	:	1500 € / km
Quantité	:	4,2 km
Coût total	:	6300 €

Fourniture et pose de panneaux B0

Coût unitaire	:	150 € / km
Quantité	:	2 km
Coût total	:	300 €

Somme totale ramenée à l'année : 1068 € / an

5.4. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.4.1. Dispositions particulières en faveur du maintien de la biodiversité

Le maintien de la biodiversité sera favorisé par la prise en compte systématique des mesures suivantes lors de chaque intervention sylvicole :

- - Maintien des clairières et des lisières chaque fois que cela sera possible. Traiter les lisières par jardinage en variant la composition végétale, la densité et la profondeur.
- - Protection des milieux humides (ruisselets, gouilles, marais boisés...) : franchissement soigné des cours d'eau, dépôt des rémanents en dehors des zones humides...
- - Accroissement du mélange d'essences pied à pied, à la fois dans le sous-étage et dans l'étage dominant; tous les feuillus seront respectés.
- - Maintien de quelques arbres creux, morts ou sénescents à l'intérieur des peuplements sains afin de favoriser le développement de la flore fongique, des insectes xylophages, ainsi que de leurs prédateurs. Le maintien de ces arbres devra se faire en dehors des zones à forte sensibilité paysagère interne et à distance suffisante des chemins empruntés par les promeneurs.
- - Une attention particulière sera portée aux arbres porteurs de loges de pics et nids de rapace (diamètre supérieur ou égal à 30 cm).

Selon guides nationaux et démarches locales Auvergne / Cantal.

5.4.2. Gestion de l'équilibre faune / flore – chasse et pêche

Selon les dispositions du Code de l'Environnement, Livre IV, Titre II, Chapitre V relatif au plan de chasse.

5.4.3. Dispositions particulières en faveur des paysages

Le gestionnaire devra dans tous les cas s'efforcer de favoriser le mélange d'essences, de conserver une hétérogénéité des types de peuplements et d'atténuer les transitions trop marquées notamment au niveau des lisières et dans les pentes exposées aux regards.

Tous les travaux devront faire l'objet d'une réflexion préalable afin de s'assurer que leur mise en oeuvre n'ait pas de conséquence fâcheuse sur la qualité des paysages.

5.4.4. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Une retenue DFCI a été creusée lors du précédent aménagement, il conviendra de curer cet équipement : soit une dépense évaluée à 1000 € pour un coût annuel de 56 € / an

5.4.5. Mesures générales d'ordre sanitaire

Traitement systématique des souches d'épicéa contre le Fomès, lors des exploitations.
Surveillance des attaques de scolytes et, si besoin, mise en place d'actions curatives.

5.4.6. Actions de communication

Toutes les actions de communication à entreprendre seront décidées et mises en oeuvre au coup par coup en concertation avec les collectivités et organismes concernés.

6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1. RECOLTES

Récolte passée : 798 m³ / an
Récolte prévisible : 1067 m³ / an

6.2. RECETTES

Recettes passées : 16849 € / an
Recettes prévisibles : 19955 € / an

6.3. DEPENSES

Dépenses passées : 11457 € / an
Dépenses prévisibles : 14230 € / an

6.4. BILAN PASSE ET FUTUR

Bilan passé : - 10762 € / an
soit : - 51 € / ha / an

Bilan prévisible : - 10430 € / an
arrondi à : - 10430 € / an
soit : - 49 € / ha / an

Cet Aménagement a été étudié avec la collaboration de M. Gustave Stadelmann, chef de triage et M. Michel Moulin, chef de l'unité territoriale à Saugues.

rédigé par M. Claude PEYRACHE

Technicien de l'Unité Spécialisée Aménagements

Le Put en Velay, le 12 septembre 2006



C. PEYRACHE

vérifié et proposé par M. Arnaud HEDEL

Responsable Aménagements à l'Agence Cantal / Haute-Loire de l'Office National des Forêts

Aurillac, le 10 octobre 2006



A. HEDEL